

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Jeudi 10 janvier 2019 à 17 heures – Salle des Actes

Présents : M. ANDRIEUX - Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND - M. BETHMONT—Mme CAMUS – Mme CHABRIDON- M. CHAPELON – Mme DELANNOY- Mme DELPIT- – M. LE POMMELEC - Mme MARLIAC- M. RASCHEL- M. PIERRU – Mme ROCHE.

Présents à titre de membres invités : Mme BRINGUIER –Mme LACROIX- M. MAYMONT- M. RIFFARD.

Excusés ayant donné procuration : Mme BINEAU- Mme CAIRE – M. CHARILLON – Mme DUBOIS- M. FRANCOIS – M. MALY.

Présidence de la séance : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 27 novembre 2018.

Approbation. Deux abstentions.

2 –Master 2 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Maymont pour présenter ce nouveau parcours. Monsieur Maymont précise que ce M2 a vocation à être coporté avec l'IAE Auvergne et vise à répondre à un besoin dans un domaine complexe où les embauches sont en augmentation. Monsieur Maymont précise que l'Université a autorisé l'ouverture d'un nouveau parcours, au sein de la mention droit privé. Le M1 sera mutualisé avec le M1 droit des affaires en très grande partie, seules 2 matières du S1 seront suivies avec l'IAE (conformité et risques, marché des actifs) et une seule au S2 (contrôle interne et audit). Monsieur Raynaud, en charge du master à l'IAE précise que le master sera copiloté par les deux écoles. Le S4 sera entièrement assuré par le Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB). Les étudiants se présenteront à la certification AMF, avec à terme l'obtention du label centre agréé.

Monsieur Maymont précise que le M1 permet de postuler aussi dans les parcours de droit des affaires. Le M2 reste quant à lui sélectif et devrait compter entre 7 et 8 étudiants « juristes », entre 7 et 8 étudiants de l'IAE et 15 salariés du CFPB. L'alternance est prévue pour tous (sur le

rythme d'une semaine en cours, trois semaines en entreprise).

Le financement de la formation est assuré par la formation continue en M2, les cours de M1 étant déjà existants. Monsieur Maymont précise que l'étudiant sera diplômé de son Ecole d'inscription. Monsieur Andrieux explique l'intérêt de la conformité et précise que les directions juridiques des entreprises deviennent des directions juridiques et conformité.

Madame Delpit demande où seront inscrits les étudiants provenant du CFPB. Monsieur Maymont précise qu'une commission décidera de leur inscription à l'Ecole de Droit ou à l'IAE, en fonction de leur dossier.

Approbation à l'unanimité.

3. Point d'information sur le budget

Madame le Doyen présente aux membres du Conseil le processus de construction du budget pédagogique et de fonctionnement. Madame le Doyen détaille ainsi les différents postes de recettes et de dépenses. Parmi les projets nouveaux, sera financée la remise à niveau technique de l'amphi Michel de l'Hospital et est étudiée l'acquisition d'un système électronique permettant de fiabiliser les examens (appel et notes).

4. Questions diverses

Monsieur Andrieux indique qu'une conférence-débat avec Monsieur Maymon, l'AFJE, en collaboration avec les étudiants du DU GRC devrait se tenir en mars ou avril.

Monsieur Bethmont souhaite porter à la connaissance des membres du Conseil les difficultés rencontrées par les étudiants de la licence avec le calendrier des épreuves d'examens, ces dernières étant trop regroupées. Un débat général s'engage sur les contraintes de construction du calendrier. Madame Chabridon demande si la répartition des coefficients sur la période pourrait être mise en œuvre.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18h05.

Clermont-Ferrand, le 21 février 2019,

La secrétaire de séance,


Claire-Marie BRINGUIER



Le Doyen,

Christine BERTRAND